



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

91^e séance plénière

Mercredi 14 février 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Inondations en Bolivie et tremblement de terre à El Salvador

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder les points inscrits à notre ordre du jour, je voudrais, au nom des membres de l'Assemblée, présenter aux Gouvernements et aux peuples salvadoriens et boliviens nos condoléances les plus sincères suite aux pertes de vies tragiques et aux importants dégâts matériels causés par un nouveau tremblement de terre survenu à El Salvador et par les inondations survenues récemment en Bolivie. Je voudrais également formuler l'espoir que la communauté internationale manifesterait sa solidarité en répondant rapidement et généreusement à la demande d'assistance émanant de la Bolivie et d'El Salvador dans la situation difficile qu'ils traversent.

Point 122 (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/55/745/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/55/745/Add.1. Dans la lettre figurant dans ce document, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, suite à sa lettre publiée sous la cote A/55/745, le Burkina Faso, Djibouti, la Mongolie, le Nicaragua et le Turkménistan ont fait les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà

du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Projet de résolution (A/55/L.74)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.74.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Assistance à la Bolivie à la suite des inondations survenues au cours des derniers mois », qui a été publié sous la cote A/55/L.74. Je suis heureux d'annoncer que tous les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes – Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Équa-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

teur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela et Costa Rica – ont parrainé le projet de résolution.

L'Autriche, Chypre, l'Espagne, l'Italie, la Lituanie, Malte, la Slovaquie, la Suède et la Turquie se sont également portées coauteurs de ce projet de résolution.

L'adoption de ce projet de résolution revêt un caractère urgent. Ces dernières semaines, la Bolivie a été frappée d'une véritable crise humanitaire. Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le nord du pays ont provoqué d'importantes inondations et des glissements de terrain. Les pertes en vies humaines et les dégâts matériels sont inestimables. On estime que plus de 40 000 familles sont sans abri et que plus de 200 000 personnes se trouvent déplacées. Outre qu'elles ont perdu tous leurs biens et leurs moyens de subsistance, ces personnes déplacées sont également menacées par diverses maladies infectieuses, voire par des épidémies.

La communauté internationale a le devoir moral de prêter assistance à ces populations en danger. Il est indispensable de fournir aux personnes déplacées les moyens de survie essentiels. La Bolivie a un besoin urgent de vivres, de médicaments d'urgence, de tentes, de purificateurs d'eau, d'outils de base, de vêtements imperméables, de pompes à eau, de groupes électrogènes d'urgence, d'équipements de cuisine et de matériel scolaire. Le projet de résolution que nous examinons aujourd'hui transmet cet appel à la communauté internationale et l'invite à apporter une aide généreuse pour répondre aux besoins de la population bolivienne.

Dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale exprime sa préoccupation face à la crise humanitaire qui s'est produite en Bolivie. Elle souligne les efforts consentis par le Gouvernement de la Bolivie pour venir en aide aux victimes de cette crise, de même que les succès remportés dans le domaine de la démocratie et du développement humain. Enfin, dans le préambule, l'Assemblée générale souligne l'importance de la coopération internationale pour surmonter les effets néfastes des crises humanitaires, compte tenu des énormes ressources financières et techniques que cette tâche exige.

Dans le dispositif du projet, l'Assemblée générale réaffirme son appui au Gouvernement et au peuple bo-

liviens et elle remercie la communauté internationale du précieux appui qu'elle a apporté aux opérations de secours et d'aide d'urgence en faveur des populations touchées. Au paragraphe 3 du dispositif, les États Membres de l'ONU, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales sont invités à continuer d'apporter une aide généreuse à la Bolivie dans ses efforts de reconstruction et de relèvement. Enfin, l'Assemblée prie le Secrétaire général de mobiliser et de coordonner l'aide que l'ensemble du système des Nations Unies fournit à la Bolivie en cette période difficile.

Pour terminer, je voudrais lancer un appel fervent à toutes les délégations pour qu'elles appuient ce projet de résolution et qu'elles apportent toute leur coopération au peuple frère de la Bolivie.

J'en appelle en outre à la solidarité internationale face aux conséquences de la catastrophe qui vient de frapper le pays frère d'El Salvador. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, hier, la République d'El Salvador a été de nouveau secouée – pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines – par un violent séisme et une aide internationale est nécessaire d'urgence.

Je voudrais saisir cette occasion pour m'associer à votre message de sympathie, Monsieur le Président, pour présenter mes condoléances les plus sincères au peuple frère du Salvador et pour lancer cet appel à la communauté internationale afin qu'elle vienne en aide à ce pays.

M. Norström (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne, au titre du point 20 b) de l'ordre du jour, qui porte sur l'assistance à la Bolivie à la suite des inondations survenues au cours des derniers mois.

Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie – et les États associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne a été profondément émue par les informations concernant les inondations et les glissements de terrain qui se sont produits en Bolivie; des milliers de personnes ont été touchées, les maisons et

les récoltes ont été détruites, et les routes ont été endommagées. L'Union européenne présente ses condoléances les plus sincères aux victimes, à leurs familles et à tous ceux qui ont été touchés par la catastrophe qui s'est produite en Bolivie le mois passé.

Un expert de la Commission européenne a été envoyé d'urgence en Bolivie il y a quelques jours afin d'évaluer la situation sur le terrain. Les informations rapportées par cet expert sont actuellement examinées à Bruxelles et un appui concret sera très bientôt annoncé.

L'Union européenne souligne qu'il importe d'assurer une coordination efficace entre les donateurs et les organisations internationales pour contribuer aux opérations de secours et de reconstruction menées par les autorités nationales et par les organisations locales. Pour aider les personnes sinistrées de manière durable, les activités de reconstruction et de développement sont indispensables. Cela implique qu'il faut encore renforcer les capacités d'intervention locales.

L'Union européenne se réjouit de l'adoption du projet de résolution sur l'assistance à la Bolivie et est fière de se joindre à la liste des coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les Membres que depuis la présentation du projet de résolution A/55/L.74, les pays suivants se sont portés coauteurs de ce projet : Bhoutan, Égypte, Finlande, Hongrie, Irlande, Koweït, Luxembourg, Monaco, Norvège, Portugal, Roumanie et Royaume-Uni.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

Mme Shestack (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En consultation avec la délégation de la Bolivie, nous avons convenu d'apporter un amendement technique mineur au projet de résolution A/55/L.74.

Au quatrième alinéa du préambule, nous proposons que les mots « soutenir les efforts du pays et commencer » soient remplacés par les mots « soutenir les efforts du pays visant à commencer ». Cela indiquerait clairement que ce sont les initiatives nationales de reconstruction et de développement que la communauté internationale est censée soutenir, alors que le texte actuel donne l'impression que la communauté internationale est censée commencer le processus de reconstruction et de développement. Cette modification, nous semble-t-il, améliorerait très sensiblement le texte et conférerait à ce dernier une plus grande clarté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée doit maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.74, intitulé « Assistance à la Bolivie à la suite des inondations survenues au cours des derniers mois » tel qu'il a été modifié oralement. Je voudrais annoncer que les délégations de l'Allemagne et des Pays-Bas se sont portées coauteurs du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.74 tel qu'il a été révisé oralement?

Le projet de résolution A/55/L.74, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté (résolution 55/241).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bolivie.

Mme López de Mitre (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Au nom du peuple et du Gouvernement boliviens, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance pour les manifestations de soutien et de solidarité de la communauté internationale envers mon pays qui connaît actuellement de graves difficultés. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, pour vos observations et pour le fait que vous ayez décidé de traiter de cette question délicate.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'El Salvador.

M. Andino Salazar (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je souhaite tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir exprimé vos condoléances à la suite du deuxième tremblement de terre qui a frappé mon pays en moins d'un mois, et d'avoir exhorté la communauté internationale à nous fournir d'urgence les secours nécessaires. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le représentant du Costa Rica de ses manifestations de solidarité, et exprimer de même notre reconnaissance à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que grâce aux efforts déployés dans notre pays, grâce à la volonté de tous les Salvadoriens et avec l'appui de la communauté internationale, nous parviendrons à surmonter cette tragédie nationale.

Je saisis également cette occasion pour demander à la communauté internationale de nous aider à faire face aux besoins actuels d'El Salvador suite à ce deuxième tremblement de terre, et si vous me le per-

mettez, j'aimerais donner lecture d'une liste de demandes d'assistance faites à la communauté internationale que mon gouvernement m'a communiquée d'urgence hier soir.

Nous avons besoin d'équiper des abris pour les personnes qui ont été gravement touchées par ce deuxième tremblement de terre. Le Gouvernement d'El Salvador a déjà pris les mesures nécessaires pour secourir les personnes ensevelies sous les décombres. Des mesures ont également été prises en vue d'évacuer les blessés; on met sur pied des hôpitaux de fortune pour soigner les blessés et on est en train de construire des abris temporaires.

Nous demandons à la communauté internationale de nous fournir d'urgence le matériel suivant: des tentes, des ambulances, de l'eau, des vivres, des purificateurs d'eau, des fournitures chirurgicales, des cathéters, du personnel sanitaire, des brancards, des chariots-brancards pour le transport des patients, des médecins, des chirurgiens et des orthopédistes, des torches électriques, des auxiliaires médicaux, des médicaments, des aliments et du matériel de cuisine, des groupes électrogènes, du matériel pour faire des points de sutures et des plâtrages, des bâches, du matériel de terrassement, des bulldozers et des camions à benne, des mâts d'éclairage et du matériel de construction.

Ce sont là nos besoins immédiats à la suite de ce deuxième tremblement de terre.

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi terminé la phase actuelle de son examen du point 20 b) de l'ordre du jour.

Point 42 de l'ordre du jour (*suite*)

Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants

Projet de décision (A/55/L.73)

Le Président (*parle en anglais*): Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/55/L.73, dont le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants a recommandé l'adoption.

Je voudrais signaler une erreur technique dans la version française. Le titre du projet de décision devrait se lire «*Projet de décision proposé par le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants lors de la neuvième réunion de sa deuxième session de fond, le 2 février 2001*». Le texte français sera donc aligné sur le texte anglais.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/55/L.73, intitulé «*Modalités régissant la participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants*».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/55/L.73?

Le projet de décision A/55/L.73 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi terminé la phase actuelle de l'examen du point 42 de son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.